

La Direction a invité les organisations syndicales à la négociation du nouvel accord en faveur des salariés en situation de handicap. Le projet d'accord a été présenté le 22 février en séance plénière.

Nous avons pu retrouver une partie des revendications portées par FO :

- “ Une cible de 7% de salariés en situation de handicap dans les effectifs
- “ Un dispositif d'aide à la mobilité et à l'installation des jeunes embauchés
- “ Un accompagnement renforcé des parcours professionnels
- “ Le maintien des aides financières pour les parents d'enfant en situation de handicap
- “ Le maintien des aides individuelles dans le cadre privé
- “ Une formation et un accompagnement renforcé des managers



A l'ouverture de la négociation, la Direction a évoqué un accord ambitieux et qui ferait référence. C'est dans cet esprit que nous avons porté d'autres revendications qui n'ont pas encore été retenues :

- Une **aide financière pour les proches aidants**, au moins égale à celle des parents d'enfant en situation de handicap
- La prise en compte de la pénibilité et la **création d'un CEJR handicap** alimenté de 10 jours/an en complément des dispositifs existants
- Des **chèques CESU** pour aider aux tâches du quotidien
- Une majoration sur le calcul de la **prime de perte d'astreinte**
- Une **prime de reconversion** dans le cadre d'un changement de métier consécutif à un handicap
- Un **accord d'une durée de 4 ans** pour faciliter le déploiement

Pour que cette négociation aboutisse, la Direction devra abonder sur un plus grand nombre de nos revendications. Elle doit se montrer à la hauteur de ses ambitions pour que cet accord soit un modèle pris en référence par les autres entreprises. Les salariés en situation de handicap sont en droit d'attendre un engagement fort de la part d'Enedis.

Prochaine réunion plénière le 28 mars.

Vos représentants FO Energie à Enedis

[Retrouvez l'actualité de FO à Enedis sur notre page Intranet.](#)